



HAL
open science

Foccart, l'Alsacien

Nicolas Stoskopf

► **To cite this version:**

| Nicolas Stoskopf. Foccart, l'Alsacien. Revue d'Alsace, 1997, 123, pp.269-273. hal-01116061

HAL Id: hal-01116061

<https://hal.science/hal-01116061>

Submitted on 12 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FOCCART, L'ALSACIEN

par Nicolas Stoskopf
Université de Haute-Alsace, CRESAT (EA 3436)

Les origines alsaciennes de Jacques Foccart (1913-1997), cofondateur et patron du RPF, responsable de la politique africaine de la France de 1958 à 1974 avec quelques prolongements au-delà, ont été révélées par Pierre Péan dans son ouvrage consacré à *L'homme de l'ombre*¹ paru en 1990 : son grand-père Louis Koch est né à Brumath (Bas-Rhin) le 1^{er} mars 1840 ; d'après l'acte d'état civil, il était le fils de Louis-Guillaume Koch, huissier à Molsheim, et de Victoire Foccart, mariés trois mois et demi plus tôt, le 19 novembre 1839, à Molsheim. Mais cette naissance brumathoise est au centre d'un mystère dont le nom porté par l'homme d'État, Foccart au lieu de Koch, est une lointaine conséquence. Au lendemain de la décolonisation, ses adversaires de l'OAS découvrirent précisément que Foccart s'était bien appelé Koch, ou plutôt Koch-Foccart, jusqu'à un décret du Conseil d'État de 1952 qui l'avait autorisé à abandonner le premier patronyme. Des tracts anonymes insinuèrent alors qu'il était le fils d'un Juif polonais ou d'un apatride et qu'il avait donc voulu dissimuler ces origines inavouables ! A vrai dire, Foccart lui-même ne savait plus très bien qui était ce Koch. Roger Frey, alors ministre de l'Intérieur, ordonna une enquête : il demanda en 1964, par l'intermédiaire du préfet, au directeur des archives de la Mayenne, où la famille Foccart s'était implantée, de faire des recherches généalogiques. Celui-ci rendit un rapport explosif qui tomba, vingt-cinq ans plus tard, on ne sait trop comment², dans les mains de Péan. Comment mettre en doute l'autorité d'un « expert en généalogie (...) formé à la prestigieuse École des Chartes » ? Comment surtout ne pas jubiler à l'idée de livrer au lecteur cette reconstitution de « l'héritage éminemment romanesque qui n'a pu manquer de façonner notre personnage » ? Péan n'y résista pas et publia les conclusions de « l'expert ».

Les voici : après la naissance de Louis, ses parents ne tardèrent pas à se séparer. Son père alla finir ses jours seul à Marseille où il mourut en 1866, tandis que Victoire eut un destin beaucoup plus enviable : accompagnée de son fils âgé de dix ans, elle se rendit à Paris vers 1850 et se mit en ménage avec un riche rentier, fils d'un grand notaire parisien, Auguste Griois (1818-1884). Tous trois s'installèrent à Ambrières dans la Mayenne. Griois possédait également une somptueuse villa à Monte-Carlo, la villa Auguste, que fréquentait régulièrement Jules Hetzel, le fameux éditeur parisien³. Le 18 avril 1872, Griois régularisa ses relations avec Victoire Foccart en l'épousant à Paris et fit de son beau-fils son légataire universel. Jusque-là, rien que de très banal.

Mais lorsque Louis mourut le 12 mars 1916 à Monaco, il fallut un arrêté du ministre d'État pour transporter son corps en Mayenne. Or le document le présente comme le fils de « feu Koch » et de « S.A.R.⁴ ». « L'expert en généalogie », raconte Péan, « sursauta évidemment à la lecture de ces trois majuscules (...) et leur prêta aussitôt la signification voulue : Son Altesse royale ». Sans transition, il établit un autre postulat selon lequel cette

¹ Pierre Péan, *L'homme de l'ombre*, Fayard, 1990. Voir les chapitres 2 et 3, p. 19-43. Les citations et éléments qui suivent sont empruntées à ces pages ou à l'annexe 2 p. 542-544

² L'auteur du rapport m'écrivit ceci en avril 1993 : « Je ne suis pas peu étonné que la liasse dans laquelle il est conservé aux Archives nationales ait été communiquée sans même, me semble-t-il, la moindre autorisation spéciale. »

³ Il y meurt d'ailleurs en 1886. Il avait également des origines alsaciennes.

⁴ Le document, effectivement troublant, est reproduit par P. Péan, p. 541.

altesse ne pouvait être qu'une princesse monégasque et rendit son verdict : « La seule femme de cette famille qui, à l'époque de la naissance de Louis Koch-Foccart, pût être qualifiée d'altesse royale est Marie-Amélie-Elizabeth-Caroline, princesse de Bade, née le 11 octobre 1817, belle-mère du prince Albert I^{er}, époux de sa fille Marie-Victoire Douglas-Hamilton... On peut remarquer que Molsheim, lieu de domicile du père, et Brumath, lieu de naissance de celui-ci et de son fils, sont tous deux dans la région de Strasbourg limitrophe du duché de Bade ». Cette princesse Marie était la fille du grand-duc Charles et de la grande-duchesse Stéphanie, une Beauharnais, dont Napoléon I^{er} avait organisé le mariage en 1806 ; pour Pierre Péan, qui fait référence aux travaux d'Edmond Bapst⁵, il ne fait aucun doute qu'elle était également la sœur de Gaspard Hauser, ce jeune homme à demi sauvage trouvé en juin 1828 et assassiné en décembre 1833 parce qu'étant le seul héritier mâle du grand-duc Charles, il menaçait le trône de son successeur, Léopold... Notre Brumathois serait donc le petit-fils naturel du grand-duc de Bade, le neveu de Gaspard Hauser, l'oncle d'Albert I^{er} de Monaco dont descend la famille régnante actuelle !

Pierre Péan crut trouver quelques indices supplémentaires qui donnaient encore plus de poids à cette étonnante révélation : n'est-il pas curieux de retrouver à Monaco quelques décennies plus tard tous les protagonistes supposés de l'affaire ? Comment expliquer autrement que par des liens du sang, qu'à sa mort, et d'après l'acte de succession, Louis Koch-Foccart ait été créancier du prince-héritier, le futur Louis II, pour une somme de 50 000 francs ? Que Jacques Foccart habite à Luzarches une villa qui était la résidence parisienne de ce même prince Louis ?

Et pourtant cette si belle histoire paraît tout à fait invraisemblable, non pas tant à cause des hauts personnages évoqués, que de ceux que l'on connaît : elle suppose en effet que la déclaration de naissance du 1^{er} mars 1840 est un faux et que le couple Koch-Foccart a été fabriqué de toutes pièces pour accueillir l'enfant naturel. On voit mal en effet comment l'huissier Louis-Guillaume Koch aurait pu devenir l'amant de la princesse Marie de Bade, être le père du petit Louis, faire accepter le bébé à sa jeune épouse, puis disparaître et mourir dans la misère... S'il s'agissait simplement de trouver un couple nourricier, pourquoi aller chercher cette jeune fille d'à peine dix-sept ans pour s'occuper de ce bâtard royal : Victoire Foccart, née à Otrrott-le-Bas le 20 décembre 1822, avait perdu sa mère, Claudine Dunot, à l'âge de six ans, le 11 avril 1829, et vécut avec son père, âgé de soixante-sept ans au moment de son mariage, qui remplissait les fonctions de garde-magasin à la Manufacture royale d'armes de Klingenthal. Ni Louis-Guillaume Koch, ni Victoire Foccart n'avaient le profil de l'emploi.

J'écrivis alors à Jacques Foccart et lui fis part de mes doutes, ainsi que de mon intérêt pour ses origines alsaciennes. Il accepta de me recevoir dans son appartement de la rue de Prony en mars 1993. Les défenses d'éléphant placées dans l'entrée rappelaient bien ses activités, mais avec une relative discrétion : les cadeaux africains n'avaient pas transformé cet intérieur cosu en bazar... Notre conversation fut interrompue à plusieurs reprises par des coups de téléphone où il était question des élections à Dakar ou de décrets signés par le président de la République. A l'évidence, malgré ses quatre-vingts ans et le double septennat de Mitterrand, Foccart restait très actif sur le terrain africain. Quant à l'affaire qui avait motivé ma visite, il était lui-même perplexe : dans son enfance, il avait entendu ses tantes évoquer le mystère de la naissance du 1^{er} mars 1840 et les avais vues comparer des portraits, jauger des ressemblances. Mais personne ne l'avait mis dans le secret. Il n'avait découvert quelque-chose qu'au moment de son bac lorsqu'il dut fournir des attestations d'identité : lui qui croyait s'appeler Foccart, découvrit que son nom officiel était

⁵ E. Bapst, *La grande-duchesse Stéphanie et Gaspard Hauser*, 1933.

Koch-Foccart. Cette différence, et les explications qu'il devait inévitablement fournir dans ce genre de circonstances, finirent par l'agacer, d'où sa requête auprès du Conseil d'État qu'il regretta par la suite en raison des attaques dont il fut l'objet. Il m'assura qu'il n'aurait vu d'ailleurs aucun inconvénient à s'appeler Koch (qu'il prononçait Kok).

S'il ne niait pas la réalité d'un mystère, il réfuta totalement les prétendues preuves apportées par Péan pour accréditer l'idée d'un lien familial avec la famille régnante de Monaco. Il n'y avait là selon lui que des coïncidences : le futur Louis II de Monaco avait une liaison amoureuse que son père lui demanda de rompre ; mais la jeune fille était déjà enceinte et mit au monde la petite Charlotte, future mère du prince Rainier. Souhaitant se loger, le prince Louis emprunta de l'argent à Griois et put acheter une villa à Luzarches qui devint la villa Charlotte. Cette créance figure effectivement dans des actes de succession, mais fut finalement remboursée par Louis II. La villa changea par la suite de propriétaire. Après la guerre, Foccart, souhaitant acheter une villa à proximité de Paris, demanda à sa secrétaire, qu'il partageait avec Georges Pompidou, de s'en occuper. Elle lui indiqua que l'ex-villa du prince de Monaco était à vendre. Foccart n'y prêta guère attention, mais quand il apprit que l'adjudication s'était faite pour 3 millions de francs, il le regretta. Il se trouve que la vente fut annulée et que Foccart put acheter la villa Charlotte lors d'une deuxième adjudication pour 3 350 000 francs (anciens), somme dérisoire même à cette époque. Lorsque Rainier et Grace vinrent à Paris, ils manifestèrent le souhait de pouvoir retourner à la villa Charlotte, mais Foccart fit la sourde oreille...

S'il démentait totalement des liens familiaux avec la famille princière de Monaco, il savait qu'il avait des origines alsaciennes : il se souvenait notamment que, de passage à Molsheim, ses parents lui avaient dit que c'était le berceau de la famille. Mais quelle explication donner à cette mention « S.A.R. » qu'il prenait lui aussi au sérieux ? Nous tombâmes d'accord pour penser que le personnage clé de cette affaire devait être Victoire Foccart et que, s'il y avait altesse royale, c'était plutôt du côté masculin qu'il fallait la chercher. La (supposée) belle Victoire aurait été victime d'un séducteur royal, le crime aurait été camouflé par un mariage hâtif, le mari aurait été ensuite remercié, etc.

Il fallait donc reprendre l'enquête à zéro. Des recherches dans la série 3 M des Archives départementales, contenant les rapports de police sur les mouvements des individus suspects, étaient de nature à aiguïser l'appétit : il y avait beaucoup de Bonaparte à Bade en juin 1839 au moment de la conception du futur Louis ! Louis-Napoléon, qui aurait fourni un coupable idéal, était à Londres au moment des faits, mais le roi Jérôme, connu pour tous les bâtard qu'il laissa derrière lui et son fils, le prince Jérôme, âgé de dix-huit ans, dont la mauvaise conduite était notoire, auraient pu être des séducteurs très convenables⁶. On voit immédiatement à quelle fabuleuse découverte on tendait : l'établissement d'un chaînon biologique et héréditaire entre bonapartisme et gaullisme qui aurait bouleversé l'histoire politique française ! Encore fallait-il trouver une preuve...

Les quelques recherches entreprises sur la famille Foccart ne l'apportèrent pas⁷. Mais leur intérêt n'en est pas moindre, puisqu'il s'agit des origines familiales – véridiques cette fois – de Jacques Foccart. Les Foccart (sous cette orthographe) se sont installées à Molsheim au XVII^e siècle où le premier porteur du nom était « instituteur⁸ ». Au XVIII^e siècle, ils firent partie des notables. Sous la Révolution, un certain Alexis-Joseph Foccart acheta, au titre des biens nationaux, la partie centrale de la Chartreuse de Molsheim qui fut

⁶ ADBR 3 M 33 et 39.

⁷ Un changement dans les conditions de vie ou de fortune de la famille Foccart aurait pu être un indice. Les recherches dans les archives de l'Enregistrement et celles des notaires se sont avérées vaines.

⁸ Information aimablement communiquée par M. Louis Schlaefli.

revendue en 1853⁹. Mais il ne semble pas être l'ancêtre direct de Jacques Foccart. Victoire était en effet la petite-fille de François-Antoine Foccart, avocat, et la fille de Louis Aloïse Foccart. Celui-ci, né en 1773, commença sa carrière par un apprentissage chez un certain Bernard Mayer, marchand de draps qui l'envoya au cours de l'été 1793 vendre du vin aux armées françaises cantonnées au nord du département. L'avance de l'armée autrichienne le fit tomber dans le camp de l'ennemi en septembre 1793. Mais lors de la grande offensive de Hoche en décembre, il participa « avec la foule de habitants du Bas-Rhin » à la « grande fuite » par crainte des représailles françaises. Placé sur la liste des émigrés, ses biens furent confisqués. Il obtint sa radiation de la liste des émigrés en mai 1802. Au moment de la naissance de sa fille, il était employé à Klingenthal ; en 1846, il s'intitule homme de lettres, mais aucun de ses textes n'a pu être retrouvé. Il mourut en 1855, laissant une succession des plus modestes. Bref, il n'y avait là rien qui puisse constituer le début d'une explication.

La solution est finalement venue des Archives départementales des Bouches-du-Rhône et de sa directrice, madame Chabrolin, qui a bien voulu m'envoyer la photocopie d'une déclaration de succession signalée dans l'ouvrage de P. Péan comme portant également l'indication S.A.R.. On peut y lire les mentions suivantes : Koch, Louis, commis, décédé 20, rue Belsunce, à 54 ans, le 12 février 1866, et dans la colonne réservée aux renseignements familiaux, le fameux « S.A.R. »¹⁰. Si l'archiviste de la Mayenne et Pierre Péan avaient vu ce document, qui est en réalité une table de successions, ils auraient constaté que, cinq lignes plus haut, un pauvre marin décédé à vingt-huit ans avait droit également dans la même colonne au « S.A.R. ». L'explication « royale » tombait d'elle-même. Un rapide échange de courrier avec Marseille confirma une des hypothèses à laquelle on pouvait songer quant à la signification véritable de « S.A.R. » : l'acte de décès de Louis Guillaume Koch s'interrompt de la façon suivante : « né à ++++ (sans autres renseignements) »¹¹.

Le mystère de la naissance brumathoise du 1^{er} mars 1840 prenait du même coup une dimension strictement familiale et privée : l'enfant était-il le véritable fils de Louis Koch, épousé de façon précipitée, puis abandonné au profit d'Auguste Griois ? Ou était-il déjà l'enfant naturel de ce dernier ? Dans une lettre du 16 avril 1993, Jacques Foccart penchait plutôt pour cette dernière solution. Mais peut-être était-ce, consciemment ou inconsciemment, pour légitimer le changement de patronyme qui était déjà effectif avant 1914 : manifestement, les Koch ont été rejetées dans les oubliettes de la famille.

Quelle que soit la réponse, elle paraît invérifiable et importe peu. Tout cela ne serait d'ailleurs que de la très petite histoire si les protagonistes, « l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la V^e République ¹² », un directeur d'archives départementales travaillant à la demande du ministre de l'Intérieur et un historien très médiatique ne lui avaient donné chacun leur label. Ce qui est en réalité plus intéressant, c'est de voir le cheminement de l'erreur historique. Comme son équivalent judiciaire, elle part d'un *a priori* sur le présumé coupable et se transforme en roman-feuilleton qui finit par anesthésier l'esprit critique. Tout le monde s'est laissé prendre, y compris le principal intéressé, ce qui est un comble. On savait que le mythe nourrissait le mythe. En ce qui concerne Foccart, il reste fort à faire pour lui donner simplement une dimension historique.

⁹ Cf. J.P. Meyer et A. Schmitt, *La Chartreuse de Molsheim, annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Molsheim et environs*, 1988, p. 30-31.

¹⁰ AD Bouches-du-Rhône 12 Q 9-16-61.

¹¹ AD Bouches-du-Rhône 201 E 4568 ; il semble que cette mention soit usuelle dans le Midi, alors qu'elle ne l'est pas ailleurs, d'où l'erreur de l'archiviste.

¹² C'est le sous-titre du livre de P. Péan.